candidat de l'opposition et obtint la majorité à Rennes ainsi que dans les centres importants ; mais le vote des campagnes, acquis d'avance au candidat officiel, le fit échouer. La même année, il fut élu conseiller municipal de Rennes ; il collaborait alors à l'*Electeur indépendant*, journal fondé dans le but de combattre le principe des candidatures officielles. Au lendemain de la révolution du 4 septembre, il fut nommé sous-préfet à Redon ; il donna plus tard sa démission afin de présenter sa candidature à l'Assemblée nationale, où son département l'envoya siéger, avec 102,540 voix.

A l'Assemblée, M. René Brice siégea au centre gauche, vota la déchéance de l'Empire, le transfert de l'Assemblée à Versailles ; mais il a voté aussi quelquefois avec la droite, par exemple dans la question des enterrements civils et contre le retour de l'Assemblée à Paris. Il a été réélu en 1876.

* **BRICE-EN-COGLÈS (SAINT-)**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Fougères ; pop. aggl., 662 hab. — pop. tot., 1,765 hab. Ce bourg, entouré de bois et de cours d'eau, était autrefois le siége d'une châtellenie.

* **BRICHETEAU** (Isidore), médecin français. — Il est mort à Paris en 1861.

BRICOT (Thomas), théologien et philosophe du XIIIe siècle. Il avait publié de nombreuses dissertations sur des sujets scolastiques qui n'offrent aujourd'hui aucun intérêt. Nous citerons seulement pour mémoire : *Insolubilia ; Cursus optimarum quæstionum super philosophiam Aristotelis*, etc.

* **BRICQUEBEC**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Valognes, dans la forêt de son nom ; pop. aggl., 1,532 hab. — pop. tot., 3,622 hab. Château classé parmi les monuments historiques. Sur le territoire de ce bourg, sources d'eau minérale froide. « La forêt de Bricquebec, dit M. Ad. Joanne, renferme un certain nombre de monuments druidiques ; des médailles romaines y ont été découvertes à plusieurs reprises. Un autre monument de druidique, énorme monolithe couché à plat sur le sol, se voit près de Bricquebec, sur la colline des Grosses-Roches, entre deux galeries peu éloignées. »

* **BRIDAGE** s. m. — Appareil de cordes pour tirer un homme tombé dans un lieu profond où il risque d'être asphyxié.

* **BRIDIDI**, célébrité chorégraphique des bals parisiens. — Il est mort en novembre 1876 et il vivait depuis longtemps dans la plus grande obscurité. Son nom véritable était **Gabriel de Cournonnais**. Le vaudeville, la *Vieillesse de Brididi*, dont nous avons parlé à l'article BRIDIDI du *Grand Dictionnaire*, est de Henri Rochefort.

* **BRIE-COMTE-ROBERT**, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Melun, dans une plaine ; pop. aggl., 2,608 hab. — pop. tot., 2,714 hab.

* **BRIEC**, ville de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond et à 17 kilom. de Quimper ; pop. aggl., 418 hab. — pop. tot., 5,592 hab.

BRIÉDELIE s. f. (bri-é-de-li). Bot. Plante qui croît sur la côte de Coromandel.

* **BRIENNE**, ville de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Bar-sur-Aube, à 2 kilom. de la rive droite de l'Aube ; pop. aggl., 4,356 hab. — pop. tot., 4,453 hab.

* **BRIENON**, ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Joigny, près de la rive droite de l'Armançon ; pop. aggl., 2,402 hab. — pop. tot., 2,519 hab.

* **BRIERE-DE-BOISMONT** (Alexandre-Jacques-François), médecin. — Il est devenu directeur d'un établissement d'aliénés. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Etudes médico-légales sur la perversion des facultés morales et affectives dans la période prodromique de la paralysie générale* (1860, in-8°) ; *Recherches sur l'unité du genre humain au point de vue de l'éducation et des croisements pour l'amélioration des races* (1860, in-16) ; *De la responsabilité légale des aliénés* (1863, in-8°) ; *Des maladies mentales* (1866, in-8°) ; *Esquisses de médecine mentale* (1867, in-8°) ; *Physiologie* (1869, in-8°) ; *Guillaume Griesinger* (1873, in-8°).

* **BRIEUC (SAINT-)**, ville de France, ch.-l. du dép. des Côtes-du-Nord, à 475 kilom. de Paris par le chemin de fer ; pop. aggl., 10,718 hab. — pop. tot., 15,253 hab. L'arrond. comprend 12 cant., 95 comm., 176,208 hab. Suivant les auteurs de la *Géographie des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc « est une ville éminemment bourgeoise et presque champêtre ; les Briochins ont conservé en grande partie les habitudes de leurs ancêtres ; ils se lèvent, se couchent et mangent aux mêmes heures qu'au siècle passé, et, malgré la prépondérance de l'élément administratif, rien n'indique que ces usages, qui s'accordent avec ceux des cultivateurs, soient sur le point de disparaître. » Saint-Brieuc a été reconstruit en partie ; quelques rues ont été élargies ; la ville est éclairée au gaz, elle possède de nombreuses bornes-fontaines ; de nouveaux édifices, élégants et solides, ont été construits. La branche la plus importante du commerce de Saint-Brieuc est le cabotage, qui se fait par le port du Légué, établi à 1 kilom. de la ville. Filatures de coton et de laine ; fabriques de tiretaine, de draps, de molletons, de boutons d'or, de cannes, de pincenez, de chapelets, de chapeaux communs, de liqueurs ; brasseries, papeterie, minoteries, scieries mécaniques. Commerce de grains, lin, chanvre, légumes, suif, miel, cidre, beurre, œufs, gibier et poisson. Pépinières ; aux environs, exploitation de carrières de granit bleu.

— *Histoire*. Vers la fin du VE siècle, un missionnaire vint de la Grande-Bretagne prêcher l'Evangile dans cette contrée. Il s'établit avec ses compagnons auprès d'une fontaine limpide et bâtit un oratoire ; ce missionnaire était saint Brieuc, qui fut inhumé sur l'emplacement de la cathédrale actuelle. La ville se développa autour du tombeau du saint ; il en est peu fait mention dans l'histoire. En 1375, Olivier de Clisson y soutint un siége contre le duc de Bretagne ; en 1592, elle fut pillée par des Espagnols, Lorrains et lansquenets ; la peste fit périr un grand nombre de ses habitants en 1601 ; les états de Bretagne s'y assemblèrent de 1602 à 1708 ; on commença à l'entourer de murailles en 1628. En 1795, la guerre civile se déchaîna autour de Saint-Brieuc, et les deux partis, chouans et bleus, commirent des meurtres sans nombre. En 1799, une troupe de royalistes s'empara de la ville et délivra les prisonniers de son parti, dont l'arrêt de mort allait être exécuté. Depuis lors, aucun événement digne d'être signalé ne s'y est passé.

* **BRIEY**, ville de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arrond., à 48 kilom. de Nancy, sur le Woigot, petit affluent de l'Orne ; pop. aggl., 1,936 hab. — pop. tot., 1,996 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 184 comm. et 58,058 hab. Le sixième canton est formé des communes de l'ancien canton de Gorze qui sont restées françaises. Teintureries, huileries, eaux gazeuses, tanneries, filature de coton, brasseries dont la bière est fort estimée ; forges avec haut fourneau ; fours à chaux et à plâtre ; carrière de pierres de taille.

— *Histoire*. « Briey, qui paraît avoir pour origine un camp romain auquel aboutissaient trois voies militaires, dit M. Ad. Joanne, était au moyen âge le chef-lieu d'un comté important, relevant des comtes de Bar. La célèbre comtesse Mathilde, l'amie dévouée du pape Grégoire VII, était comtesse de Briey ; en mourant, elle institua pour héritier de ce domaine Albert de Briey. »

Brigands (LES), opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de M. Jacques Offenbach ; représenté au théâtre des Variétés le 10 décembre 1869. Le brigand Falsacappa est informé que le prince de Grenade envoie au prince de Mantoue sa fille qu'il doit épouser, et qu'une somme de 3 millions doit être apportée par l'ambassadeur chargé de cette mission. Il lui vient à l'esprit de substituer le portrait de sa fille à celui de la jeune princesse, et de se substituer aussi lui-même avec sa troupe au personnel de l'ambassade. On comprend les quiproquos et les drôleries qu'une telle situation amène. Au lieu des millions, dépensés par un caissier infidèle, Falsacappa ne trouve qu'une somme insignifiante. Le véritable ambassadeur survient, et le brigand payerait cher son stratagème, si le prince de Mantoue ne reconnaissait dans la fille du bandit une personne qui lui a sauvé la vie. Il en résulte que les brigands sont amnistiés et retournent à leurs nobles travaux. Le fond de cette pièce est, comme on le voit, pauvrement imaginé, et il semble que les auteurs ont compté pour le succès sur les plus grotesques invraisemblances. Les détails accessoires sont si multipliés et si extravagants, que le spectateur se soucie d'ailleurs très-peu du canevas de l'intrigue. Il n'y aurait rien de compromettant pour l'art dans ces sortes de farces, si on les présentait comme telles pour l'amusement populaire, et si les moyens employés étaient en proportion avec le peu d'importance du genre. Mais quand on songe que l'exploitation de ce genre de spectacle est devenue une industrie très-lucrative, encouragée pendant vingt ans de mille manières par les fonctionnaires de l'Etat, qu'un compositeur a eu le courage d'écrire une partition de près de 400 pages sur un livret comme celui des *Brigands*, il y a là de quoi faire faire des réflexions assez tristes sur les destinées de l'art musical et du goût dans notre propre pays, et sur la mauvaise influence que nous exerçons ailleurs. On a remarqué, dans le premier acte des *Brigands*, le chœur d'introduction avec le dialogue entre le faux ermite et les jeunes filles : *Bon ermite, ah! dis-nous vite, où nous conduis-tu?* — *Dans le sentier de la vertu*, etc. ; les couplets de Falsacappa : *Quel est celui qui par les plaines...?* et les couplets de Fiorella, la fille du bandit : *Au chapeau je porte une aigrette*. Dans le deuxième acte, le canon : *Soyez pitoyables et donnez du pain*, est le seul morceau qui ait quelque valeur musicale. Dans le duetto du notaire qui vient ensuite, le musicien revient à son éternel rhythme de polka. Au troisième acte, on ne trouve à citer que le chœur de fête : *l'Aurore paraît*. Les *Brigands* ont été joués par Dupuis, Kopp, Léonce, Blondelet, Lanjallais, Baron, Mlles Aimée, Zulma Bouffar, etc.

Brigands (LES), opéra en quatre actes et sept tableaux, paroles françaises de M. Jules Ruelle, d'après le drame de Schiller, musique de Verdi ; représenté au théâtre de l'Athénée le 3 février 1870. L'œuvre littéraire du poëte allemand, si vantée et si célèbre autrefois, est devenue presque illisible. Ses défauts, dont le moindre est celui de n'avoir pas le sens commun, ont quelques qualités. Mais ce sombre drame, rempli de déclamations, d'imprécations et d'horreurs, devait séduire M. Verdi. Un vieillard enfermé dans un cachot par son père dénaturé, trois femmes enmortels et vraux ; l'un d'eux qui se fait chef de brigands pour faire régner la vertu sur la terre et punir le crime, qui tue sa fiancée et se poignarde ensuite, tels sont les personnages auxquels le compositeur fait chanter des cavatines, des duos et des ensembles. Malgré le peu d'intérêt qu'on prend à l'action de ce drame et le malaise qu'on éprouve en voyant des situations perpétuellement sombres et monotones, on ne peut cependant s'empêcher de remarquer l'originalité de certains effets et l'expression forte de quelques passages de cette partition et de divers procédés qui ont été reproduits dans *Il Trovatore*, la *Traviata* et *Rigoletto*. L'introduction offre un très-beau solo de violoncelle, qui autrefois, à Londres, a obtenu un grand succès sous l'archet du violoncelliste Piatti ; le récit de Carlo ; *Iair* de François : *A quoi bon languir sur la terre?* Nous citerons aussi la grande scène du second acte, dans laquelle Jenny Lind était admirable d'énergie, surtout lorsqu'elle s'écriait : *Carlo vive*. L'interprète de l'édition française, Mlle Marimon, a fait aussi de toute cette scène le morceau capital de l'ouvrage. Le chœur du dernier tableau de cet acte est fort original. Nous rencontrons encore, dans le troisième acte, le chœur des brigands, et le beau trio du quatrième. L'opéra des *Brigands* a été chanté par Jourdan, Jamet, Arsandaux et Mlle Marimon.

* **BRIGANDAGE** s. m. — *Brigandage d'Ephèse*, Nom donné au concile qui fut tenu à Ephèse en 449, et qui causa un grand scandale par les excès de violence et d'iniquité qui y furent commis. V. EPHÈSE, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

* **BRIGHAM le Jeune** ou **BRIGHAM Young**. Cette biographie trouve son complément naturel à l'article MORMON, tome XI du *Grand Dictionnaire*.

* **BRIGHTON** ou **BRIGHTHELMSTON**, jolie ville maritime d'Angleterre ; 90,011 hab. On a construit sur le bord de la mer, près de Brighton, un aquarium remarquable par ses dispositions intelligentes et aussi par les facilités que présente sa situation au point de vue du peuplement de ses bassins. Les travaux ont été dirigés par l'ingénieur Birch, qui reçut de la ville de Brighton une subvention de 7,000 livres sterling (175,000 francs) et s'engagea, en retour, à ne point masquer l'aspect de la mer aux propriétés voisines.

Nous empruntons à M. Louis Figuier (*Année scientifique*, 1873) la description de cet aquarium :

« On arrive à l'aquarium par un escalier de granit de 20 pieds de largeur et qui conduit à une cour de 60 pieds de largeur sur 40 de profondeur. La façade du bâtiment, élevé en arrière de cette cour, est haute de 18 pieds et présente une série d'arches en briques de toutes les couleurs, ornées de colonnes élégantes en pierre cuite. Au-dessus, le bâtiment est occupé par le buffet. En arrière de cette première cour s'en trouve une autre, qui a 80 pieds de longueur sur 45 de largeur ; c'est là que se trouvent, outre les maisons d'habitation et les cuisines, la galerie principale de l'aquarium. Elle s'étend sur une longueur de 220 pieds et est divisée en deux tronçons par une salle de 55 pieds de longueur sur 40 de largeur.

« Le plafond, formé de briques de différentes couleurs, est soutenu par des colonnes de pierre de Bath, de serpentine, de marbre et de granit d'Aberdeen. De chaque côté de la galerie, on rencontre vingt-huit bassins dont les dimensions varient ; le plus grand a 100 pieds de longueur.

« La première galerie est croisée par une autre qui a 80 pieds de longueur sur 23 de largeur. Elle est aujourd'hui garnie de bassins construits plus tard que ceux de la première. A son extrémité nord se trouve une grande salle de 160 pieds de longueur sur 40 de largeur et 30 de hauteur. Cette pièce est garnie de rochers, sur lesquels serpentent une grande quantité de plantes marines. A l'extrémité sud se trouve une nouvelle galerie garnie de bassins renfermant de l'eau douce et les poissons qui y vivent.

« Les bâtiments de l'aquarium renferment des salles spécialement réservées aux naturalistes.

« L'eau de mer est amenée dans les bassins au moyen de pompes dont les prises d'eau sont dans la mer. L'eau, avant d'être déversée dans les réservoirs, est aérée par des moyens appropriés.

« Pour obtenir la transparence de l'eau dans des bassins de dimensions aussi colossales, on a imaginé de garnir le fond des réservoirs d'huîtres vivantes, qui s'emparent des détritus et corpuscules organiques disséminés dans l'eau de mer.

« En 1873, la population aquatique de l'aquarium était encore peu nombreuse, l'aménagement définitif étant tout récent encore. Depuis cette date, les collections sont plus complètes et présentent un réel intérêt. La situation exceptionnelle de cet aquarium facilite singulièrement, du reste, la tâche de ceux qui sont chargés de l'entretenir.

» Jusqu'en 1873, les visiteurs n'étaient admis que durant le jour ; depuis lors, on a inauguré un système d'éclairage qui permet de visiter l'aquarium après la tombée de la nuit. »

* **BRIGNAIS**, bourg de France (Rhône), cant. et à 4 kilom. de Saint-Genis-Laval, arrond. et à 13 kilom. de Lyon, sur le Garon ; pop. aggl., 1,600 hab. — pop. tot., 3,143 hab. Brignais est une ancienne place forte, où Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut défait par les routiers en 1362.

* **BRIGNOLES**, ville de France (Var), ch.-l. d'arrond., à 47 kilom. de Draguignan, près de la rive gauche du Caramy ; pop. aggl., 4,628 hab. — pop. tot., 5,593 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 54 comm., 69,409 hab. Tanneries renommées, filatures de soie, distilleries d'alcool, fours à plâtre, tuileries et briqueteries. Excellentes prunes, dites de Brignoles ; commerce d'huile d'olive, vins, liqueurs, eaux-de-vie.

BRIGOULE s. f. (bri-gou-le). Bot. Syn. de BARIGOULE.

* **BRILLANTINE** s. f. — Percale lustrée pour doublures. « Pommade pour lustrer les cheveux.

BRILLIER (Marc-Antoine), homme politique français, né à Heyrieux en 1807. Fils d'un cultivateur sans fortune, il s'est fait lui-même sa position à force de travail. Après avoir passé ses examens de droit à Paris, il vint exercer la profession d'avocat à Vienne et conquit par ses talents et sa loyauté l'estime de ses concitoyens. Il fut élu représentant du peuple à la Constituante, en 1848, parle parti républicain, et réélu à la Législative. Ses votes le montrèrent constamment hostile à la politique de l'Elysée. Au 4 décembre, il accompagnait Baudin sur la barricade où cet héroïque représentant trouva la mort. Le coup d'Etat effectué, M. Brillier revint prendre sa barreau et se fit donner la place qu'il avait quittée et se tint forcément à l'écart de la politique. En 1869, au réveil des idées libérales dans la province, il se présenta à la députation et échoua devant le candidat officiel. Au lendemain du 4 septembre, il était tout désigné au gouvernement de la Défense nationale pour les hautes fonctions administratives, et il fut nommé préfet de l'Isère. Il se démit de ses fonctions à la conclusion de la paix et fut successivement élu conseiller municipal, puis maire de Vienne et membre du conseil général. Une élection partielle l'envoya siéger, le 2 janvier 1872, à l'Assemblée nationale, où il prit place sur les bancs de l'extrême gauche. Il vota pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, etc., et contre le 24 mai, la loi des maires, le ministère de Broglie, l'église du Sacré-Cœur, la loi de l'enseignement supérieur. Les électeurs de l'Isère l'envoyèrent encore siéger au Sénat, où il fait partie de l'extrême gauche, comme à l'Assemblée.

BRINA ou **BRINI** (Francesco), peintre italien du XVIIe siècle. Les ouvrages que l'on connaît comme étant de lui sont : à Volterra, *l'Immaculée Conception* ; à Florence, une *Vierge*, une *Sainte Famille* et une *Annonciation*.

BRINDISI, ville d'Italie. V. BRINDES, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

BRINGHI, apsara qui préside aux jeux et aux plaisirs, dans la mythologie indoue, et qui occupe le centre des danses auxquelles Vichnou prend part.

* **BRINON-LES-ALLEMANDS**, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Clamecy, sur le Cornet et le Beuvron ; pop. aggl., 437 hab. — pop. tot., 583 hab. Territoire fertile.

BRINVILLIÈRE s. f. (brain-vi-liè-re — du nom propre *Brinvilliers*). Bot. Plante vénéneuse du Brésil, nommée aussi SPIGÉLIE ANTHELMINTHIQUE.

* **BRIOCHE** s. f. — **Encycl.** Econ. dom. Pour faire des brioches, on doit d'abord préparer le levain nécessaire à la confection de la pâte à *brioche* ; à cet effet, on mélange dans un bol 125 grammes de fleur de farine, que l'on a eu soin de délayer avec un peu d'eau tiède, et 10 grammes de levure de bière nouvelle. Cette préparation achevée, on la couvre d'un linge fariné, puis d'une couverture, et on laisse lever dans un endroit chaud jusqu'à ce que la pâte ait atteint le double de son volume primitif. On peut également employer du levain de pain, mais alors on puise double de la levure de bière. Cette préparation achevée, on dispose sur une table 375 grammes de farine, en ayant soin de pratiquer au milieu un trou, dans lequel on met 35 grammes de beurre frais, environ 6 grammes de sel, 8 œufs, avec les jaunes et les blancs, et quelques cuillerées de crème. Lorsque cette pâte a été bien pétrie, on y mêle le levain, sans trop la travailler. On dispose alors une serviette dans une terrine ou une corbeille à pain et on y met la pâte, que l'on recouvre d'un linge et on la laisse reposer pendant environ douze heures. Quand on la dispose pour la *brioche*, elle doit être assez ferme pour ne pas s'étaler sur la table. Après lui avoir donné la forme que l'on désire, on la laisse encore reposer deux à trois heures sous le linge et la couverture, puis on beurre une plaque de tôle, sur laquelle on dispose la *brioche*, dorée avec un jaune d'œuf délayé dans de l'eau, et on la met enfin au four, chauffé à un degré modéré. Une demi-heure ou trois quarts d'heure suffisent à la cuisson.

BRIOCHIN, INE adj. et s. (bri-o-chain, i-ne — de Saint-Brieuc). Habitant de Saint-Brieuc ; qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants. On écrit aussi BRIOCHAIN.

— s. m. Nom donné au brugnon, dans les Côtes-du-Nord.

BRIOIS (Jules), médecin et littérateur français, né à Latrecey (Haute-Marne) en 1817. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur. Le docteur Brioix s'est fait connaître par quelques ouvrages : *Memento pharmaceutique et posologique* (1845, in-18) ; *Voyage au fond de la mer* (1845, in-8°), sous le pseudonyme de **capitaine Mérobert**, et la *Tour Saint-Jacques de Paris* (1863, 3 vol. in-8°).

* **BRIOLLAY**, bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 13 kilom. d'Angers, entre la Sarthe et le Loir et un peu au-dessus de leur confluent ; pop. aggl., 368 hab. — pop. tot., 946 hab.

BRIOLLET (Hippolyte-Désiré-Jules), né à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) le 12 mai 1832. Une famille de vignerons. Il débuta au *Tintamarre* en 1848 et fit pendant plusieurs années, avec Commerson, les *Pensées d'un employé*. Il a plus ou moins brillolet les signe de son nom, il leur donne la titre de *Pensées d'un pauvre en chambre*. Depuis 1848, sa collaboration au *Tintamarre* a été continue ; il y a mis de ses concitoyens. Il fut élu représentant du peuple à la Constituante, en 1848, par le parti républicain, et réélu à la Législative. Ses votes le montrèrent constamment hostile à la politique de l'Elysée. Au 4 décembre, il accompagnait Baudin sur la barricade où cet héroïque représentant trouva la mort. Le coup d'Etat effectué, M. Brillier revint prendre sa barreau et se fit donner la place qu'il avait quittée et se tint forcément à l'écart de la politique. En 1869, au réveil des idées libérales dans la province, il se présenta à la députation et échoua devant le candidat officiel. Au lendemain du 4 septembre, il était tout désigné au gouvernement de la Défense nationale pour les hautes fonctions administratives, et il fut nommé préfet de l'Isère. Il se démit de ses fonctions à la conclusion de la paix et fut successivement élu conseiller municipal, puis maire de Vienne et membre du conseil général. Une élection partielle l'envoya siéger, le 2 janvier 1872, à l'Assemblée nationale, où il prit place sur les bancs de l'extrême gauche. Il vota pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, etc., et contre le 24 mai, la loi des maires, le ministère de Broglie, l'église du Sacré-Cœur, la loi de l'enseignement supérieur. Les électeurs de l'Isère l'envoyèrent encore siéger au Sénat, où il fait partie de l'extrême gauche, comme à l'Assemblée.

* **BRIOLLET** (Charles), mathématicien français. — Il est devenu professeur à la Faculté des sciences de Paris. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce savant professeur : *Cours de cosmographie* (1853, in-8°), dont la 4e édition a paru en 1871 ; *Leçons d'algèbre* (1854-1855, 2 vol. in-8°), dont la 8e édition a paru en 1871 ; *Eléments d'arithmétique* (1855, in-8°) ; *Géométrie élémentaire* (1853, in-12), avec M. Martin ; *Arpentage, lever des plans et nivellement* (1858, in-12) ; *Théorie des fonctions doublement périodiques, et en particulier des fonctions elliptiques* (1859; in-8°), avec M. Bouquet ; *Eléments de géométrie descriptive* (1861, in-8°), avec M. Vacquant ; *Leçons de mécanique* (1861, in-8°) ; *Essai sur la théorie mathématique de la lumière* (1864, in-8°) ; *Théorie mécanique de la chaleur* (1869, in-8°), etc. Ces ouvrages ont eu pour la plupart de nombreuses éditions.

BRIOU s. m. (bri-ou). Débris de pierres écrasées.

* **BRIOUDE**, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. d'arrond., à 64 kilom. du Puy, à 2 kilom. de la rive gauche de l'Allier, sur une éminence ; pop. aggl., 4,484 hab. — pop. tot., 4,616 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 106 comm., 79,598 hab. Etablissement hydrothérapique.

* **BRIOUX**, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond et à 11 kilom. de Melle ; pop. aggl., 564 hab. — pop. tot., 1,219 hab.

* **BRIOUZE**, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. d'Argentan ; pop. aggl., 878 hab. — pop. tot., 1,677 hab. C'était autrefois le siége d'une vicomté relevant du baillage de Falaise. « Les paysans de Briouze et des environs, dit M. Ad. Joanne, portent invariablement un bonnet de coton, noir dans le bas, rouge dans le haut, d'où pend un gland gigantesque, tantôt rouge, tantôt bleu. »

* **BRIQUE** s. f. — **Encycl.** *Préparation des pâtes*. La composition des argiles employées à la fabrication des *briques* est extrêmement variable, et, dans un grand nombre de cas, il est nécessaire de les modifier artificiellement pour les rendre propres à cet usage. C'est ainsi qu'on ajoute des sables aux argiles trop grasses, de la bourre de chaux au même de l'argile plastique aux argiles trop maigres. Les cendres de houille, ajoutées au mélange, y introduisent, en pénétrant la cuisson des effets de vitrification extrêmement utiles et donnent à la *brique* une homogénéité de composition et de cuisson, une imperméabilité très-précieuses.

En tout cas, et quelle que soit la nature de l'argile dont on dispose, l'expérience a parfaitement démontré qu'il est utile de la soumettre, pendant l'hiver, à tous les accidents atmosphériques ; la pluie et la gelée sont particulièrement utiles par les effets de désagrégation qu'elles produisent dans la masse. Ces effets sont d'autant plus marqués que l'exposition au grand air est plus prolongée. Le dégagement d'une grande quantité d'acide carbonique, qui se manifeste dans ce cas, paraît ne pas être étranger à cette utile modification de l'argile.

Quand l'hivernage n'a pas eu lieu ou a été insuffisant, on n'a à sa disposition que des morceaux d'argile qui sont plus ou moins volumineux et compacts, et qui pourrait nuire considérablement à la réussite du trempage et, par conséquent, à l'homogénéité de la matière, qui est le but le plus essentiel à poursuivre. Il est donc nécessaire, en ce cas, de procéder au broyage de la matière, ou, si l'on ne dispose pas des appareils nécessaires pour cette opération, de la soumettre au moins tailler l'argile en fragments aussi petits que possible, ce qu'on peut faire avec des outils d'une grande simplicité. On opère généralement avec un plateau armé de six lames, disposé au-dessus de la fosse de trempage, de façon que l'argile divisée tombe aussitôt dans celle-ci. Les appareils broyeurs se composent de cylindres disposés par paires superposées et séparés par des étages. Les cylindres, mus en sens contraire par des roues dentées de même rayon, sont légèrement écartés pour donner passage à la matière broyée. Une trémie amène l'argile au-dessus de chaque paire de cylindres.

La fosse est un simple trou creusé en terre et garni de planches ; on n'y introduit que peu à peu l'eau suffisante pour donner à l'argile la plasticité voulue et en ayant soin de remuer souvent la masse, car l'argile, comme on sait, se laisse difficilement pénétrer par l'eau. Le corroyage, qui suit le trempage, n'a durée tout que d'achever cette absorption de l'eau, que les opérations précédentes avaient laissée incomplète. Longtemps il s'est borné à la grossier pétrissage avec les pieds ; aujourd'hui, toutes les usines bien montées l'exécutent avec des machines spéciales. La plus simple de toutes se compose d'un tonneau vertical fixe, dans lequel tourne un arbre armé de lames qui malaxent la matière. La disposition des lames est telle, que la matière, après avoir parcouru en spirale toute la capacité du tonneau, sort par une ouverture pratiquée dans la partie inférieure. Un robinet est disposé au-dessus de l'appareil pour fournir de l'eau à la pâte toutes les fois que, par sa consistance trop grande, elle s'oppose à la rotation de l'arbre. Les résistances sont d'ailleurs très-irrégulières, comme dans la plupart des malaxeurs. En moyenne, on a calculé que l'appareil que nous avons décrit, mû par une force de 4 chevaux au moins, fournit par jour 12 mètres cubes d'argile corroyée. Certains fabricants préfèrent à cet appareil, d'un rendement trop incertain, des meules verticales, semblables à celles qu'on emploie dans les huileries. Ces meules doivent être préférées lorsque les argiles contiennent des matières dures, que les malaxeurs laisseraient parfaitement intactes ; mais ceci ne peut se produire que si le broyage a été omis ou opéré d'une façon grossière.

— *Fabrication des briques communes*. Le moulage est, dans la fabrication des *briques* ordinaires, l'opération qui a le plus résisté jusqu'ici aux progrès de la mécanique. Malgré les nombreux appareils plus ou moins ingénieux et économiques qu'on a inventés pour cet objet spécial, beaucoup de fabricants continuent à affirmer que les bénéfices réalisés par les machines sur la main-d'œuvre ne représentent pas l'intérêt du capital dépensé pour leur achat et leur entretien. Les chiffres suivants mettront le lecteur à même de résoudre la question. Le moulage à la main occupe deux ouvriers, qui produisent par jour environ 6,000 *briques*. Une machine Clayton occupe deux hommes, fournit 12,000 *briques* par jour et coûte 3,625 francs ; en l'évaluant à 4,000 francs, pour tenir compte de l'entretien, nous trouvons que, pour une dépense supplémentaire de 375 francs par an, elle donne le double de travail. Il faut ajouter que la plupart des machines à mouler opèrent en même temps le corroyage, et que toutes dispensent du rabattage. Ce qui est vrai, néanmoins, c'est que la machine à mouler n'a pu donner jusqu'ici des avantages économiques comparables à ceux que procurent la plupart des autres appareils mécaniques appliqués à l'industrie, et c'est sans doute ce qui explique le retard qu'éprouve l'introduction de ces machines en faveur de l'emploi des machines. Un premier inconvénient, c'est l'accroissement énorme de la main-d'œuvre, car le rabattage est une opération longue et délicate. Un autre inconvénient fort sérieux, c'est que les dimensions de la *brique*, après cette opération, sont réduites dans des proportions incertaines ; en effet, chacune des dimensions bien précises sont un des plus grands avantages qu'offre ce genre de matériaux. Pour rebattre les *briques*, l'ouvrier les pose de champ sur un plan, successivement sur chacune des tranches, les frappe bien d'aplomb et de toutes ses forces et produit ainsi des bourrelets saillants sur chacune des deux faces les plus larges ; il pose ensuite la *brique* sur chacune de ces dernières faces et frappe avec sa batte de façon à effacer le bourrelet, mais en évitant d'en produire un nouveau sur la tranche ; il fait ensuite un second rabattage, pour détruire les irrégularités que le premier aurait produites ; mais cette seconde opération exige bien moins de soins que la première. Il est presque inutile de dire que cette opération donne lieu à désormes déchets. Pour les éviter, les adversaires des machines à mouler ont essayé d'inventer des machines à rebattre ; toutes ont pour but de soumettre la *brique* déjà sèche et dure à une forte pression, qui serait exercée bien plus efficacement sur la *brique* molle.

Les *briques* étant suffisamment sèches, le moment est venu de les cuire. Il existe, pour la cuisson des *briques*, un procédé absolument primitif et antiéconomique, qui est cependant encore généralement suivi : c'est la cuisson à air libre. Dans cette méthode, on construit un fourneau en plein air pour chaque fournée de *briques*. On établit d'abord une base avec des *briques* courtes, très-solides, posées de champ. Les foyers s'établissent à une hauteur de trois largeurs de *brique*, et on les charge de menu bois dès qu'ils sont posés. On fait ensuite avec une nouvelle assise la retombée de la voûte du foyer, et la cinquième assise ferme cette voûte. Au-dessus, on dispose une couche de houille, puis une sixième, une septième, quelquefois une huitième et une neuvième assise, qui termine la base du fourneau. Les parements de ce fourneau sont soigneusement recouverts de couches d'argile maigre, appliquées les unes sur les autres à un jour d'intervalle. Au-dessus, on dispose des couches de *briques* crues et de charbon, arrangées de façon que la chaleur se distribue partout également et que l'édifice ne s'écroule point par la combustion de la houille.

Ce procédé, nous l'avons dit, est antiéconomique, et l'on doit se hâter de substituer partout les fours aux fourneaux mobiles. Parmi les fours employés, les fours découverts sont les moins bons et offrent plusieurs des inconvénients des fourneaux. Ils se composent d'une construction rectangulaire enveloppée d'une chemise en maçonnerie de même forme, dont elle est séparée par un amas de matière isolante. Deux ou trois foyers en forme de canaux sont établis dans le sol enfermé par ces constructions et surmontés de voûtes à claire-voie. Les *briques* crues sont posées de champ au-dessus de ces voûtes et se croisent de façon à donner libre issue aux produits de la combustion. Il va sans dire que la disposition des foyers ne permet pas de brûler de la houille dans ces fours. Il faut ajouter que le travail y est nécessairement interrompu par le défournement des *briques* cuites.

On évite ces deux inconvénients au moyen des fours dits continus. Un des plus remarquables est le four circulaire de M. Hoffmann. Il se compose d'une galerie circulaire, divisée en douze compartiments qu'on peut isoler à volonté par des registres glissant dans des coulisses. Une porte particulière met chaque

compartiment en communication avec l'intérieur. Une galerie plus intérieure, et concentrique avec la première, est mise en communication avec celle-ci et avec la cheminée, qui occupe le centre de la construction. Le foyer est mobile et peut être établi dans chaque compartiment. Cette disposition ingénieuse permet d'utiliser, pour cuire les *briques* crues, la chaleur des *briques* déjà cuites. Dans ce but, on ouvre les portes des deux compartiments où se trouvent les dernières *briques* cuites, on ferme les communications de ces compartiments avec la cheminée, on ouvre leur communication avec le compartiment où se trouvent les *briques* crues, et qui est pour lors en combustion, et l'on met ce compartiment en communication avec la cheminée; de cette façon, l'air extérieur, appelé par la cheminée, passe sur les *briques* cuites, se chauffe en les refroidissant, atteint enfin les *briques* crues, qu'il contribue à cuire, et s'échappe par la cheminée. Quand la cuisson est complète pour ce compartiment, on fait progresser le foyer, on isole le compartiment en arrière et du côté de la cheminée, on le met en communication avec l'extérieur et le compartiment suivant, on ouvre la communication de celui-ci avec la cheminée, et l'on recommence pour chaque compartiment la même série d'opérations. Dans le temps nécessaire pour accomplir cette rotation, on a défourné les *briques* refroidies et on les a remplacées par des *briques* crues, de façon qu'il n'y a ni interruption dans le travail ni perte de calorique. La rotation complète, quand la cuisson marche régulièrement, s'effectue en douze jours : un par compartiment.

— *Fabrication des briques creuses.* En dehors de la qualité de la matière, qui exige une certaine attention à cause des usages spéciaux qu'on demande aux *briques* creuses, la fabrication de celles-ci n'offre guère de particularité remarquable que dans le moulage. A ce point de vue, les machines à *briques* creuses ressemblent beaucoup aux machines Clayton pour les *briques* ordinaires. Seulement, les filières, au lieu de consister en une simple ouverture rectangulaire d'une section égale au prisme qui doit être découpé en *briques*, sont percées de quatre ouvertures principales donnant issue à autant de prismes, et chaque prisme rencontre, dans son épaisseur, autant d'obstacles rectangulaires qu'on veut y ménager de canaux intérieurs. A leur sortie, ces prismes sont découpés en *briques* au moyen d'un archet que l'ouvrier balance transversalement.

Les avantages des *briques* creuses sont très-évidents; peut-être les a-t-on exagérés. Leur résistance, très-supérieure, dit-on, à celle des *briques* pleines, a besoin d'être démontrée; mais leur légèreté les rend très-précieuses dans une foule de circonstances, notamment dans la construction des cloisons en porte-à-faux et des voûtes. L'exemple du pont de l'Alma, à Paris, est des plus frappants. Construit d'abord en pierre et chargé de la chaussée, il céda sous le poids, non pas au point de s'écrouler dans le fleuve, mais en ébranlant un des piliers de manière à faire craindre une chute prochaine. Sur l'avis des architectes, on se hâta d'enlever la chaussée, on répara le pilier ébranlé, on remplaça les arcs en pierre par des arcs superposés en *briques* creuses, on rétablit la chaussée, et le pont, livré à la circulation, n'a plus subi depuis le moindre ébranlement.

Au point de vue de la solidité des voûtes en *brique*, les expériences faites à la gare de l'Ouest ne sont pas moins convaincantes. En 1852, les ingénieurs, ayant résolu d'établir sur des voûtes la gare d'arrivée des voyageurs, et ayant besoin de ménager l'espace en donnant à ces voûtes la moindre épaisseur possible, songèrent aux *briques* creuses, mais ne voulurent pas tenter cette hardie aventure sans s'être livrés à des expériences décisives. Ils construisirent, dans ce but, un arceau de 5 mètres de portée, de 0m,50 de flèche et formé seulement de deux rangs de *briques* superposés. Dans ces conditions défavorables, on fit supporter à l'arceau un poids de 30,000 kilogrammes, et la flexion produite ne fut que de 0m,014. En transportant la charge sur un seul côté de l'arceau, on produisit, avec un poids de 15,000 kilogrammes, une flexion de 0m,015, et l'arceau ne céda que sous un poids de 17,800 kilogrammes. On réalisa alors le projet qui avait motivé les expériences, et les voyageurs, pendant plusieurs mois, ne se doutèrent pas que la grande salle d'attente, où l'on recevait des trains incessants, souvent complets, n'était séparée de l'abîme que par une épaisseur de 0m,22, comblée par des *briques* légères, toutes creusées de canaux d'un volume bien supérieur aux espaces pleins. Aujourd'hui, les nécessités du service ont fait détourner les trains de la gare des voyageurs, mais la voûte n'a jamais donné le moindre signe d'ébranlement.

* **BRIS** s. m. — **Encycl.** On trouvera de nouveaux détails sur le droit de *bris* au mot DROIT, tome VI du *Grand Dictionnaire*, page 1272.

BRISACIER (Jean DE), théologien français, né à Blois en 1603, mort dans la même ville en 1668. Il entra dans la Société de Jésus, professa dans plusieurs colléges, fut provincial en Portugal, recteur du collége de Clermont, à Paris, et se distingua surtout par son zèle contre les jansénistes. Son *Jansénisme confondu* (Paris, 1651, in-4°) fut censuré par l'archevêque de Paris et réfuté par Arnauld.

BRISACIER (Jacques-Charles DE), théologien français, mort en 1736. Il était supérieur du séminaire des Missions étrangères, et il a publié : *Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon* (Paris, 1675, in-4°); *Oraison funèbre de Mademoiselle de Bouillon* (Rouen, 1683, in-4°).

BRISACIER (Nicolas DE), théologien français du XVIIIe siècle, neveu du précédent. Il a laissé : *Oraison funèbre de Louise-Charlotte de Châtillon, abbesse de Saint-Loup* (Paris, 1711, in-4°); *Lettre à l'abbé général de Prémontré* (1737).

BRISÆUS, surnom de Bacchus, tiré du promontoire de Brisa, dans l'île de Lesbos, où il était adoré, ou de la nymphe Brisa, une de ses nourrices.

* **BRISEBARRE** (Edouard-Louis-Alexandre), auteur dramatique. — Depuis 1863, M. Brisebarre a fait représenter ou publié les pièces suivantes : la *Vache enragée*, *scènes de la vie parisienne*, en cinq actes et douze parties (1865); les *Rentiers*, *scènes de la vie bourgeoise*, en cinq actes (1867); le *Danseur de corde*, opéra-comique en deux actes, musique de Louis Abadie et de Villebichot (1867); l'*Ile Saint-Louis*, drame en neuf actes (1868); le *Vengeur*, drame national maritime en cinq actes et dix tableaux (1868). Il est mort le 11 décembre 1871.

BRISE-COQUE s. m. (bri-ze-ko-ke). Chir. Instrument inventé par Heurteloup pour briser la coque de la pierre vésicale.

* **BRISE-MOTTES** s. m. — Ornith. Nom vulgaire du traquet motteux.

BRISSE (baron Léon), gastronome français, né à Guéménos (Bouches-du-Rhône) en 1813, mort à Paris en 1876. Il commença par être agent forestier, puis il vint se fixer à Paris. Grand amateur de bonne chère, il fit de la gastronomie une étude toute spéciale et il attira sur lui l'attention, en 1866, en publiant chaque jour, dans le journal la *Liberté*, le menu du repas qu'il proposait au public de faire le lendemain. Les menus du baron Brisse occupèrent pendant un certain temps la curiosité publique, et un restaurateur eut l'idée de suivre chaque jour le programme culinaire du baron, devenu une des célébrités du jour. Celui-ci proposa, au commencement de 1867, aux gourmets émérites d'assister à une série de dîners qui devaient avoir lieu successivement dans les meilleurs restaurants de Paris, et dont le premier fut servi à la Maison-Dorée. « Le but de nos réunions, écrivait-il à ce sujet, n'est pas seulement d'apprécier les grands restaurateurs de Paris et de constater la qualité des produits que chacun est libre de soumettre à notre dégustation; nous voulons également, la part faite à toutes les exigences, déterminer comment, de nos jours, une table doit se réglementer pour être bien servie. Nous essayerons, et à plusieurs reprises, tous les systèmes qui nous paraîtront bons, et des décisions ne seront prises qu'en parfaite connaissance de cause. » Pendant longtemps, le baron Brisse continua à publier des menus dont il variait les formes, mais il finit par ne plus attirer l'attention. On lui doit : les *Trois cent soixante-cinq menus du baron Brisse* (1868, in-8°), plusieurs fois réédité; *Recettes à l'usage des ménages bourgeois et des petits ménages* (1868, in-12); la *Petite cuisine du baron Brisse* (1870, in-12); *Cuisine en carême* (1873, in-12).

* **BRISSET** (Pierre-Nicolas), peintre. — Depuis 1847, il n'a exposé qu'un très-petit nombre de tableaux et quelques portraits. M. Brisset a obtenu des médailles de 2e classe en 1847 et en 1855, et la croix d'honneur en 1868. Nous citerons de lui un tableau religieux exposé en 1855; *Entrée de pêcheurs dans une basilique* (1855); *Sic itur ad cœlum* (1868); les *Deux sœurs de charité* (1870). Il a ensuite exécuté des travaux décoratifs dans diverses églises, notamment à l'église de Saint-Vincent-de-Paul.

BRISSOCARPE s. m. (bri-so-kar-pe — du gr. *brissos*, oursin; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des ricciées. ‖ Syn. de CORSINIE.

BRISSOÏDES s. m. pl. (bri-so-i-de — du gr. *brissos*, oursin; *eidos*, aspect). Echin. Genre d'échinides, dont le test est en forme de cœur.

BRISSON (Marcoul), homme politique français, né à Saint-Aignan en 1740, mort à Blois en 1803. Il fut député à l'Assemblée législative en 1792, puis à la Convention en 1792. Il vota la mort de Louis XVI. Le Directoire le nomma commissaire de son département. Il fut ensuite juge au tribunal de Blois.

BRISSON (Eugène-Henri), homme politique et publiciste français, né à Bourges le 31 juillet 1835. Il est le fils d'un avoué d'appel de sa ville natale, un des plus fermes républicains du département du Cher. Après d'excellentes études au lycée de Bourges, il vint faire son droit à Paris, et, en 1854, n'ayant encore que dix-neuf ans, il fut, avec MM. Vacherot, F. Morin, Pelletan, Barni, Despois, un des fondateurs de l'*Avenir*, le premier journal républicain qui ait vu le jour au quartier Latin. Son talent oratoire commença à se révéler dans les loges maçonniques, où il se fit admettre en 1856. En 1861, il devint collaborateur de la *Réforme littéraire* et du *Phare de la Loire*. En 1864, il entra dans la rédaction du *Temps*, journal d'un républicanisme très-modéré; aussi le quitta-t-il, au mois de mai 1869, pour l'*Avenir national*, fondé par M. Peyrat, dont on connaît les opinions républicaines infiniment accentuées. Il était lié déjà à cette époque avec MM. Challemel-Lacour et Gambetta, avec lesquels, en 1868, il avait rédigé le *Remède politique*, qui fut supprimé à la fin de l'année, pour un des articles qu'il y avait publiés. Aux élections complémentaires pour la députation, qui eurent lieu à Paris en 1869, M. Brisson se présenta comme candidat démocratique pour la 4e circonscription de la Seine et, au premier tour de scrutin, il obtint 6,148 voix sur 29,015 votants. Au second tour, il se retira devant M. Glais-Bizoin, qui avait obtenu un plus grand nombre de suffrages. Après la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale le nomma adjoint au maire de Paris et, le 1er octobre, membre de la commission d'enseignement communal et de la commission de l'assistance publique. Le 31 octobre au soir, il signa avec MM. Dorian, Schœlcher, Et. Arago, Floquet et Hérisson, l'affiche qui convoquait les électeurs pour la nomination d'un conseil municipal; mais le gouvernement ayant cru devoir désavouer cette affiche, M. Brisson donna sa démission d'adjoint, tout en conservant ses fonctions dans les deux commissions que nous venons de citer et où il rendit de véritables services.

Aux élections du 8 février 1871, M. Brisson se présenta de nouveau devant les électeurs de la Seine et obtint 115,594 suffrages sur 338,970 votants. Il alla siéger à l'extrême-gauche, qui le choisit pour son président. Il vota les lois constitutionnelles et déposa, le 13 septembre 1871, une proposition d'amnistie pour tous les crimes ou délits politiques; mais la gauche dite modérée la repoussa comme prématurée et inopportune, se réservant probablement de l'adopter lorsque les siens qui en faisaient l'objet seraient morts jusqu'au dernier.

M. Brisson s'est souvent fait entendre à la Chambre, et son argumentation vigoureuse, présentée dans un language coloré, y produisait un grand effet. Ainsi, c'est lui qui a fait adopter par l'Assemblée la loi qui restituait au conseil municipal de Paris le droit de voter son budget extraordinaire, droit dont une loi de l'Empire l'avait dépouillé. M. Brisson s'est fait surtout remarquer lors de la discussion de la loi Ernoul, tendant à conférer à la commission de permanence le droit d'autoriser la poursuite des délits d'offense commis contre l'Assemblée nationale pendant la prorogation (séance du 23 juillet 1873). Ce jour-là, même dans cette Assemblée élue « dans un jour de malheur, » M. Brisson sut mettre les rieurs de son côté. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur rappelant cet incident.

« M. le garde des sceaux, disait M. Brisson à la tribune, dans la discussion de cette loi, a parfaitement limité dans quelles proportions les Chambres pourraient juger si elles avaient été offensées; et il a été parfaitement entendu que l'initiative des poursuites leur appartenait.

« Mais ce droit d'autorisation n'appartient qu'à l'Assemblée délibérant d'une façon pleinière, et ne saurait être confié à une commission de vingt-cinq membres, c'est-à-dire livré à des délibérations hâtives, insuffisantes. Vous demandez, il est vrai, l'abrogation de l'article 6 de la loi de 1819; mais vous ne pouvez oublier que c'est une Assemblée souve raine comme celle-ci qui a décidé que les délibérations sur les poursuites devaient être faites en assemblée générale.

« Le seul contrôle auquel seraient soumises les décisions de la commission de permanence serait celui de l'opinion publique, et ce contrôle lui serait bien désagréable à mesure qu'elle s'écarterait du vœu général

« Sous la Restauration, c'était tout autre chose. On ne se contentait pas de tenir compte de la minorité, mais on s'adressait à l'opinion publique. On ne méprisait pas la presse, alors.

« M. DE DAMPIERRE. C'était la Restauration.

« M. HENRI BRISSON. J'espère que vous voudrez bien vous souvenir de cette interruption, monsieur, et que vous ne voudrez pas, en votant pour le projet de loi, détruire l'œuvre de la Restauration. (Rires à gauche.)

« M. DAHIREL. Rendez-nous le roi! (Rires à gauche.)

« M. DE VAULCHIER. Nous l'aurons! (Nouveaux rires à gauche. La droite applaudit.)

« M. HENRI BRISSON. M. Dahirel me demande de lui rendre son roi. Si c'est à moi qu'il s'adresse pour cela, il faut avouer qu'il considère sa cause comme bien désespérée. (Rires et applaudissements à gauche.) »

On voit à quel point M. Brisson a la réponse vive et heureuse.

Aux élections générales du mois d'octobre 1871, il avait été nommé conseiller général dans le canton de La Guerche (Cher), par 1,361 suffrages contre 817 accordés à son concurrent. M. le comte Jaubert, malgré tous les efforts déployés par l'administration en faveur de ce dernier. A ce titre, il a rendu d'éminents services au canton qui eut alors la bonne inspiration de le choisir comme son représentant départemental. A peine était-il élu que, sur son rapport, le conseil général adoptait un vœu favorable à la gratuité absolue de l'enseignement et votait l'inscription, pour la première fois, au budget départemental d'une somme assez importante pour ce service. Grâce à ce vote, 46 communes de ce département purent jouir de la gratuité absolue. En 1872, M. Brisson s'associait à un vœu pour l'instruction obligatoire; en avril 1874, il fit porter à 28,000 francs l'allocation départementale pour la gratuité. Nous mentionnerons encore, entre autres services rendus à son département par cet homme qui fait tant d'honneur au parti républicain, l'établissement, voté sur son initiative, de deux chemins de fer d'intérêt local. Malgré tous ces titres à la reconnaissance de ses électeurs, M. Brisson ne put faire renouveler son mandat aux élections du 27 novembre 1874; l'ordre moral avait gangréné ce canton, comme tant d'autres d'ailleurs.

Lors de la discussion en troisième lecture de la fameuse loi sur la collation des grades universitaires, M. Brisson fit entendre à l'Assemblée nationale de sévères et éloquentes paroles.

« Cette loi, disait-il, est née de la collaboration du parti libéral et de l'Eglise catholique. Les libéraux professaient que la liberté d'enseignement était un droit individuel et primordial, comme la liberté de la parole et de la conscience. Aussi demandaient-ils tout d'abord la liberté des conférences et des cours libres.

» Mais l'Eglise voulait établir des corporations puissantes ou plutôt étendre sur un nouveau domaine la domination de cette grande corporation. Et alors, deux mêmes couches, une dent, considérée par les uns comme une dent de pachyderme et par d'autres comme une dent de poisson ou de reptile. On prétendait que ces débris épars finiront par se retrouver dans des conditions d'ensemble qui ne laisseront aucun doute sur la nature de l'animal en question. Ils espèrent bien que surement et qui permettront peut-être d'interpréter les empreintes de pas observées dans les grès cuivreux de l'Oural.

BRITO, ile de la Terre. Il donna son nom aux Bretons.

* **BRITOMARTIS**, ancienne divinité crétoise. — Deux mythes principaux se rapportent à cette divinité. Dans l'un, Britomartis est une nymphe de Gortyne, ville de Crète. Fille de Jupiter et de Carmé, fille d'Eubolus, elle aime la solitude, les courses vagabondes, la chasse, et elle est chérie de Diane. Poursuivie pendant neuf mois par Minos devenu amoureux d'elle, elle tombe, en fuyant, dans une rivière, où elle est prise dans des filets de pêcheur. Selon certains mythologues, elle se jette elle-même du haut d'une montagne dans la mer et est rejetée par elle dans des filets. Diane la sauve et en fait une déesse. Britomartis reçoit alors les honneurs divins en Crète, sous le nom de Dictynna (gr. Δικτυον, filet), et à Egine, où elle est appelée Aphaea. La second mythe la présente comme fille de Jupiter et de Carmé, mais cette dernière est fille de Phénix. Britomartis est une nymphe phénicienne qui a fait vœu de virginité. Le Phénicie, elle se rend à Argos, où elle est accueille par les filles d'Erasinus, Byzé, Mélité, Mycène et Antiphatès. De là, elle passe en Cephalénie, où elle est révérée sous le nom de Laphria; puis elle va en Crète, et, poursuivie par Minos, elle se réfugie chez des pêcheurs, qui la cachent sous des filets. Un navigateur la conduit de Crète en Egine; menacée de violence, elle s'échappe de la barque dans un bois sacré de l'île, entre dans un temple de Diane et disparaît. Les Eginètes lui élèvent un temple.

Ces deux légendes semblent avoir une origine orientale. Britomartis doit donc être primitivement la divinité d'un peuple de marins et de pêcheurs, partant la déesse protectrice des ports, de la navigation, et le culte de Diane semble avoir pris d'elle ces nouveaux attributs quand il se confondit avec le sien. Les temples de Britomartis, comme d'ailleurs ceux de Diane, étaient ordinairement situés sur les bords de la mer. Enfin, comme Diane, Britomartis a été identifiée avec Hécate.

BRITOVIUS, un des surnoms de Mars.

BRIUS s. m. (bri-us). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, réuni aujourd'hui au genre barynote.

* **BRIVE** ou **BRIVE-LA-GAILLARDE**, ville de France (Corrèze), ch.-l. d'arrond., à 26 kilom. de Tulle, par la voie ferrée, entre le chemin de fer de Paris à Orléans et le chemin de fer de Paris à Toulouse; pop. agglo., 8,016 hab. — pop. tot., 10,765 hab. — L'arrond. comprend 10 cantons, 98 communes, 111,459 hab. Blanchisserie de cire, fabrique de cierges, huile de noix. Filature de coton, élève de vers à soie; fabrication de papiers-paille, cabas, tresses et tapis de paille, chapellerie de feutre. Exploitation considérable d'ardoises, meules de moulin, minerais, bois de construction et de chauffage. Commerce de truffes, dindes truffées, fruits, champignons en conserve, vins communs, bestiaux, laine, porcs, volailles et légumes; moutarde violette très-estimée.

Brive existait déjà avant la domination romaine et portait le nom gaulois de *Briva* (pont). Constituée en commune dès le XIIe siècle, elle fut prise et reprise par les Anglais au XIVe siècle et saccagée par les protestants en 1577. Les boulevards plantés d'arbres qui entourent la ville lui donnent extérieurement un aspect agréable; malheureusement, à l'intérieur, les rues sont étroites et mal bâties.

Nous croyons superflu d'énumérer ici ses autres votes; il nous suffira de dire qu'ils ont constamment été en parfaite harmonie avec les plus honnêtes et les plus fermes doctrines républicaines.

BRISSONIUS, un des fils de Priam.

* **BRISTOL**, ville et port d'Angleterre, au confluent de la Frome et de l'Avon; 182,552 hab.

BRITHOPE s. m. (bri-to-pe — du gr. *brithos*, lourd; *pous*, pied). Zool. Animal fossile indéterminé, dont on ne connaît qu'un fragment d'humérus.

— **Encycl.** Cet humérus problématique a été découvert dans les grès cuivreux de l'Oural, grès appartenant à l'étage des grès bigarrés, et c'est ce qui constitue son principal intérêt paléontologique, aucun débris de vertébré à respiration pulmonaire n'ayant été jusque-là découvert dans ces terrains anciens. Le fait serait plus curieux et plus significatif encore s'il fallait, comme l'ont cru certains naturalistes, reconnaître un mammifère dans l'animal auquel a appartenu ce fragment. On avait, en effet, reporté à un gréant voisin des tatous le fragment dont il s'agit; mais un examen attentif a amené d'autres naturalistes à faire faire à ce dernier qu'ils considèrent, un peu témérairement peut-être, aux monitors actuels. Quoi qu'il en soit, la découverte de l'humérus du *brithope* a eu pas longtemps restée isolée; on a trouvé dans les mêmes terrains un autre fragment d'humérus, différent du premier, ce qui l'a fait attribuer à une autre espèce, ce qui pourrait, selon certains naturalistes, appartenir à la même espèce et représenter l'extrémité opposée du même os. Enfin, on a trouvé, toujours dans les mêmes couches, une dent, considérée par les uns comme une dent de pachyderme et par d'autres comme une dent de poisson ou de reptile. On prétendait que ces débris épars finiront par se retrouver dans des conditions d'ensemble qui ne laisseront aucun doute sur la nature de l'animal en question. Ils espèrent bien que surement et qui permettront peut-être d'interpréter les empreintes de pas observées dans les grès cuivreux de l'Oural.

BRITO, ile de la Terre. Il donna son nom aux Bretons.

* **BRITOMARTIS**, ancienne divinité crétoise. — Deux mythes principaux se rapportent à cette divinité. Dans l'un, Britomartis est une nymphe de Gortyne, ville de Crète. Fille de Jupiter et de Carmé, fille d'Eubolus, elle aime la solitude, les courses vagabondes, la chasse, et elle est chérie de Diane. Poursuivie pendant neuf mois par Minos devenu amoureux d'elle, elle tombe, en fuyant, dans une rivière, où elle est prise dans des filets. Diane la sauve et en fait une déesse. Britomartis reçoit alors les honneurs divins en Crète, sous le nom de Dictynna (gr. Δικτυον, filet), et à Egine, où elle est appelée Aphaea. Le second mythe la présente comme fille de Jupiter et de Carmé, mais cette dernière est fille de Phénix. Britomartis est une nymphe phénicienne qui a fait vœu de virginité. De Phénicie, elle se rend à Argos, où elle est accueille par les filles d'Erasinus, Byzé, Mélité, Mycène et Antiphatès. De là, elle passe en Cephalénie, où elle est révérée sous le nom de Laphria; puis elle va en Crète, et, poursuivie par Minos, elle se réfugie chez des pêcheurs, qui la cachent sous des filets. Un navigateur la conduit de Crète en Egine; menacée de violence, elle s'échappe de la barque dans un bois sacré de l'île, entre dans un temple de Diane et disparaît. Les Eginètes lui élèvent un temple.

Ces deux légendes semblent avoir une origine orientale. Britomartis doit donc être primitivement la divinité d'un peuple de marins et de pêcheurs, partant la déesse protectrice des ports, de la navigation, et le culte de Diane semble avoir pris d'elle ces nouveaux attributs quand il se confondit avec le sien. Les temples de Britomartis, comme d'ailleurs ceux de Diane, étaient ordinairement situés sur les bords de la mer. Enfin, comme Diane, Britomartis a été identifiée avec Hécate.

BRITOVIUS, un des surnoms de Mars.

BRIUS s. m. (bri-us). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, réuni aujourd'hui au genre barynote.

* **BRIVE** ou **BRIVE-LA-GAILLARDE**, ville de France (Corrèze), ch.-l. d'arrond., à 26 kilom. de Tulle, par la voie ferrée, entre le chemin de fer de Paris à Orléans et le chemin de fer de Paris à Toulouse; pop. agglo., 8,016 hab. — pop. tot., 10,765 hab. — L'arrond. comprend 10 cantons, 98 communes, 111,459 hab. Blanchisserie de cire, fabrique de cierges, huile de noix. Filature de coton, élève de vers à soie; fabrication de papiers-paille, cabas, tresses et tapis de paille, chapellerie de feutre. Exploitation considérable d'ardoises, meules de moulin, minerais, bois de construction et de chauffage. Commerce de truffes, dindes truffées, fruits, champignons en conserve, vins communs, bestiaux, laine, porcs, volailles et légumes; moutarde violette très-estimée.

Brive existait déjà avant la domination romaine et portait le nom gaulois de *Briva* (pont). Constituée en commune dès le XIIe siècle, elle fut prise et reprise par les Anglais au longtemps. Restitué, ce livre ne fut imprimé que trois mois après la mort de son auteur.

Le duc de Broglie a fourni à la *Revue française* de 1828 et à divers recueils périodiques, plusieurs travaux relatifs à la législation, à l'organisation administrative, à la philosophie et à la littérature. Nous citerons ceux qu'il a écrits sur le *Droit de punir*, sur la *Peine de mort*, sur les *Peines infamantes*, et son traité sur l'*Existence de l'âme*, où il a entrepris de réfuter la thèse contraire, que soutenait Broussais dans son célèbre ouvrage, *De l'irritation et de la folie*. Enfin, on a encore de lui : *Sur Othello traduit en vers français par M. Alfred de Vigny, et sur l'état de l'art dramatique en France en 1830* (1832, in-8°); *Discours de M. le duc de Broglie, prononcé à sa réception à l'Académie française* (1856, in-8°); *Ecrits et discours de M. le duc de Broglie* (1863, 3 vol. in-8°).

* **BROGLIE** (Jacques-Victor-Albert, prince, puis duc DE), homme politique français, né à Paris en 1821. — Fils de l'ancien ministre de Louis-Philippe et petit-fils de Mme de Staël, le duc Albert de Broglie fut élevé au milieu de cette coterie académique qui pense que nul ne saurait prétendre à s'occuper des affaires de son pays s'il n'est duc ou comte, de fraîche ou vieille date, académicien ou possesseur de 60,000 livres de rente. Du vivant de son père, il portait le titre de prince (du Saint-Empire romain).

Vers la fin du gouvernement de Louis-Philippe, le prince du Saint-Empire se destinait à la diplomatie, et sa nomination comme secrétaire d'ambassade était déjà signée, lorsque le peuple renversa Louis-Philippe et, du même coup, obligea l'aspirant diplomate à rester dans la vie privée. Il se consola de cette mésaventure en entrant dans la *Revue des Deux-Mondes*, où, pour prouver sans doute qu'il eût fait un excellent ambassadeur, il publia une étude sur la politique étrangère. Dans ce morceau, complétement oublié depuis fort longtemps, M. de Broglie disait son fait à la Republique, qu'il qualifiait de catastrophe, et faisait du gouvernement nouveau les plus violentes critiques.

Tandis que le duc exhalait sa bile dans des feuilles plus ou moins mues et se consolait, par des épigrammes inoffensives, de sa mauvaise chance, la République de 1848, faite par des hommes qui n'avaient que peu de confiance en sa durée, et rapidement tombée aux mains des réactionnaires de toute nuance, marchait à sa ruine. Vers 1850, M. de Broglie reprit courage et commença à se faire un nom, ou du moins ceux de son père, songeraient à lui. Le coup d'Etat détruisit ses espérances et le rejeta, une fois encore, dans l'opposition. Sous le gouvernement impérial, M. de Broglie continua dans les salons orléanistes cette opposition, dont il ne se souciait fort peu l'auteur du coup d'Etat.

Vers 1860, le duc de Broglie, de concert avec MM. Thiers, Dufaure, Buffet, Talhouet, Jaurès, Decazes et autres, organisa cette fameuse *Union libérale*, dans laquelle ils réveillaient d'englober tous les adversaires de l'Empire. Cette coalition ne produisit pas grands fruits, lors des élections de 1869, on vit arriver au Corps législatif bon nombre d'opposants dont la nomination était due aux efforts de l'Union libérale. Le duc de Broglie, qu'il avait présenté dans le département de l'Eure, échoua devant le candidat officiel. Dans sa profession de foi, il déclarait qu'il était point animé d'une hostilité systématique contre les pouvoirs existants, mais qu'il était tout dévoué aux principes de 89.»

Avant d'arriver à l'époque où M. de Broglie commença à jouer un rôle politique qui le met sérieusement en vue, disons qu'il fut nommé académicien en 1862. Elu en remplacement du Père Lacordaire, il dut son fauteuil à son nom beaucoup plus qu'à ses écrits. Son bagage littéraire était assez mince; quelques articles à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Correspondant*, une histoire, restée inachevée, de l'*Eglise et l'empire romain au IVe siècle*, constituaient les seuls titres de M. de Broglie.

C'est en 1871 que commence, à proprement parler, la carrière politique de M. de Broglie. Aux élections du 8 février de cette année, il fut nommé député par le département de l'Eure, qui lui donna 45,000 voix. Le duc n'avait pas fait de profession de foi et avait été porté sur la liste conservatrice. On sait comment se firent ces élections, sans discussion et sous la pression des armées prussiennes. D'ailleurs, le département qui envoya M. de Broglie à la Chambre était en majorité bonapartiste. A peine arrivé à Versailles, M. de Broglie fut nommé par M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, ambassadeur à Londres (19 février). Lorsqu'il se rendit à son poste, il reçut de lord Granville, président de la conférence réunie à Londres pour réviser le traité de Paris (1856), le plus bienveillant accueil. Il signa, comme ambassadeur, le nouveau traité le 13 mars 1871, après avoir déclaré, au nom de son gouvernement, qu'il n'avait aucune opposition à faire à ce traité, puisque la Porte en acceptait la teneur. Le duc de Broglie, comme bon nombre de nos diplomates de cette époque, quittait fréquemment son poste pour se rendre à Versailles, où il ne se privait point d'attaquer le gouvernement qu'il représentait à l'étranger. Cette conduite singulière, et qui, sous un gouvernement plus ferme, eût nécessairement amené la révocation du fonctionnaire, valut au duc de Broglie les critiques de la presse française et celles de la presse anglaise.

Au mois d'août 1871, il vint à Versailles pour y combattre la proposition Rivet, qui statuait que les pouvoirs de M. Thiers seraient prorogés de trois ans et, en tout cas, liés à ceux de l'Assemblée. Au mois de décembre de la même année, il prit la parole à la Chambre en faveur des princes d'Orléans, et il réclama leur admission au nom du droit des électeurs et de la souveraineté nationale.

Cependant, les fréquents séjours faits à Versailles par l'ambassadeur de Londres ne suffisaient point à lui permettre de conduire les intrigues qu'il nouait contre M. Thiers. D'autre part, le chef du pouvoir exécutif montrait quelque impatience de voir parmi ses adversaires un homme qu'il croyait avoir, sinon gagné, au moins apaisé en lui donnant le plus important et le mieux payé de tous les postes diplomatiques. M. de Broglie donna donc sa démission, qui fut acceptée. Quelques semaines plus tard, il organisait, de concert avec M. Saint-Marc Girardin, la fameuse manifestation des « bonnets à poil. » Flanqués du général Changarnier, ils se rendirent chez le président de la République et lui déclarèrent qu'il ne pouvait désormais compter sur l'appui de la droite que s'il se décidait à gouverner dans un sens résolûment conservateur. M. Thiers fit aux envoyés de la droite une réponse qui les exaspéra, et ils sortirent de l'entrevue plus que jamais décidés à le renverser.

A la reprise de la Chambre (11 novembre 1872), M. Thiers lut à la tribune un message dans lequel il demandait la proclamation de la République. La guerre était officiellement déclarée. M. de Broglie poussa M. Changarnier à interpeller le gouvernement à propos d'un discours prononcé par Gambetta à Grenoble, discours dans lequel le chef du parti démocratique exprimait, sur le compte de l'Assemblée de 1871, l'opinion de l'immense majorité des Français. M. de Broglie prit parte au débat, et, sentant bien que l'intervention de Gambetta pouvait mettre M. Thiers en minorité, il le provoqua directement. Il alla chercher le président de la Chambre. Toutefois, le vote intervenu fut nul par le fait de nombreuses abstentions. M. Thiers allait donner sa démission; ses amis l'en empêchèrent, et l'arrivée au pouvoir du duc de Broglie fut reculée de quelques mois.

La commission des Trente, dont M. de Broglie devait être le rapporteur, fut nommée le 5 décembre 1872. Elle avait pour objet de présenter des projets de loi sur les attributions des pouvoirs publics et sur la responsabilité ministérielle. Nous passons sur les discussions interminables qui eurent lieu dans cette commission, exclusivement composée de royalistes. Les projets les plus insensés y furent exposés le plus sérieusement du monde, et M. de Broglie fut nommé rapporteur. Il déposa son travail dans la séance du 21 février 1873. L'exposé des motifs était suivi du projet de loi suivant, que la commission avait adopté, et dont la rédaction était sinon le grande parte à M. de Broglie :

« L'Assemblée nationale,

» Réservant dans son intégrité le pouvoir constituant qui lui appartient, mais voulant apporter des limites aux attributions des pouvoirs publics,

» Décrète :

» Article premier. L'article 1er de la loi du 31 août 1871 est modifié ainsi qu'il suit :

» Le président de la République communique avec l'Assemblée par des messages qui, à l'exception de ceux par lesquels s'ouvrent les sessions, sont lus à la tribune par un ministre. Néanmoins, il sera entendu par l'Assemblée dans la discussion des lois, lorsqu'il le jugera nécessaire, et après l'avoir informée de son intention par un message.

» La discussion à l'occasion de laquelle le président de la République veut prendre la parole est suspendue après la réception du message, et le président sera entendu le lendemain, à moins qu'un vote spécial ne décide qu'il sera à même jour. La séance est levée après qu'il a été entendu, et la discussion n'est reprise qu'à une séance ultérieure. La délibération a lieu hors la présence du président de la République.

» Art. 2. Le président de la République promulgue les lois déclarées urgentes dans les trois jours, et les lois non urgentes, dans le mois, après le vote de l'Assemblée.

» Dans le délai de trois jours, lorsqu'il s'agira d'une loi non soumise à trois lectures, le président de la République aura le droit de demander, par un message motivé, une nouvelle délibération.

» Pour les lois soumises à la formalité des trois lectures, le président de la République aura le droit, après la seconde, de demander que la mise à l'ordre du jour pour la troisième délibération ne soit fixée qu'après le délai de deux mois.

» Art. 3. Les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres, et non au président de la République.

» Lorsque les interpellations adressées aux ministres ou les pétitions envoyées à l'Assemblée se rapportent aux affaires extérieures, le président de la République aura le droit d'être entendu.